# PACK AZANA

Fongicide - Prothioconazole 250 g/L Azoxystrobine 250 g/L



Protection complète de l'orge en T2



Homologué sur colza et céréales, dont blé et orge



Un pack AZANA traite une surface de 12,5 hectares



Pour plus d'informations :



### PACK AZANA

Fongicide - Prothioconazole 250 g/L Azoxystrobine 250 g/L

Un spectre d'action complet pour gérer les maladies principales en T2 sur céréales :

- → Helminthosporiose, Rhynchosporiose et Rouille naine sur orge
- → Septorioses, Rouille jaune et Rouille brune sur blé

Une solution performante et durable, avec ce fongicide polyvalent associant 2 familles chimiques (triazole et strobilurine)

## Des substances actives rapidement à l'abri du lessivage

- → Diffusion rapide de la molécule dans la plante
- → Persistance d'action

#### **PRÉSENTATION**

Composition
 5 L d'ALANA STAR®
 (250 gr/L de prothioconazole)

5 L d'AZOXYSTAR® (250 gr/L d'azoxystrobine)

• Doses recommandées sur céréales 0,4 L/ha d'ALANA STAR®

0,4 L/ha d'AZOXYSTAR®

• Surface traitée : 12,5 ha pour un pack

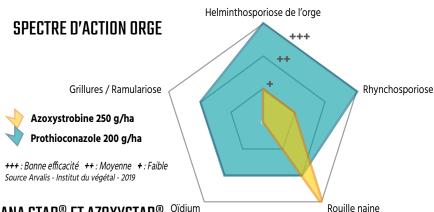
• N° d'AMM : **2190041 2110090** 

Formulations

concentré émulsionnable(EC) suspension concentrée (SC)

• Classement : **H319**, **H335**, **H410 H410** 

• Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures



### EXTRAIT\* DU TABLEAU DES USAGES COMMUNS ENTRE ALANA STAR® ET AZOXYSTAR® Oïdium

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre maxi d'applications par culture	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	ZNT par rapport aux points d'eau
Blé dur, Blé tendre, Épeautre, Triticale	Fusariose des épis, oïdium, rouille brune, rouille jaune, septoriose	ALANA STAR®: 0,8 L/ha AZOXYSTAR®: 1 L/ha	2 applications par an	ALANA STAR® : 2 <sup>ème</sup> application après le stade BBCH30 (début de montaison)	42 jours	5 mètres
Orge	Helminthosporiose, oïdiums, rhynchos- poriose, rouille naine	ALANA STAR®: 0,8 L/ha AZOXYSTAR®: 1 L/ha	2 applications par an	ALANA STAR® : 2 <sup>ème</sup> application après le stade BBCH 30 (début montaison)	42 jours	En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Crucifères oléagineuses : Colza, Moutarde, Navette, Chanvre pour utilisation strictement industrielle, Lin fibre	Cylindrosporiose, sclérotiniose	ALANA STAR®: 0,7 L/ha AZOXYSTAR®:1L/ha	2 applications par an	ALANA STAR® : 2 <sup>ème</sup> application après le stade BBCH 20**	56 jours	

<sup>\*</sup> Se référer à l'étiquette, également autorisé sur seigle contre la Rhynchosporiose et la Rouille Brune.

ALANA STAR® - 250 g/l prothioconazole - AMM n°2190041 - Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. - ® Marque déposée Life Scientific Ltd
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux - H335 - Peut irriter les voies respiratoires - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUHANT Respectes les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des qants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage. P312





EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruspellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruspellement possible sur la parcelle protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruspellement par la partir des cours de ferme de la caste de

AZOXYSTAR® - 250 g/l azoxystrobine - AMM n°2110090 - Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. - ® Marque déposée Life Scientific Ltd
Toxicité Aigué aquatique, catégorie 1 - Toxicité Chronique aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique aquatique, catégorie 1. - Toxicité Aigué aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique, aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique, aquatique, catégorie 1. - Toxicité Chronique, cat

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou sur https://lifescientific.com/fr/products/fr-fr/azana-pack/ Life Scientific France - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest - 04 69 98 23 41 - Numéro d'agrément : 6900020 - Distribution produits phytos pro - Siret : 840 763 056 000 24 - TVA : FR23 840 763 056. www.terza-rima.com - Photos : ©Life Scientific - © Adobe Stock - VII19



<sup>\*\*</sup> Pour le colza, moutarde, navette et chanvre : traiter à partir du développement des pousses latérales. Pour le lin fibre : traiter à partir du début des ramifications basales.